



Frais d'huissier a la charge du débiteur

Par **Alexandra33**, le **04/01/2012** à **08:36**

Bonjour,

Dans le cadre du recouvrement d'une dette de 2000 €, le relevé de situation de mon huissier fait mention d' l'ajout de plusieurs frais:

- Interets acquis: 200€
-Interets calculés: 260€
Formalités: 50€
Total Frais: 57€

...

Ajoutant ainsi 700€ à la dette de base.

Est-ce normal ?

Par **alterego**, le **04/01/2012** à **12:20**

Bonjour

Est-ce vraiment ainsi que les intérêts et frais vous ont été présentés ?

Si oui, demandez-lui de les détailler et de les justifier de manière compréhensible pour un profane (lettre recommandée AR).

D'un autre côté, il est certains qu'un règlement dans le temps ne peut qu'engendrer des frais

supplémentaires... dans la limite de la légalité.

Cordialement

Par amajuris, le **05/01/2012 à 00:15**

bjr,
tant qu'une dette n'est pas complètement soldée, les intérêts du capital restant du s'ajoutent à la dette initiale ainsi que les frais nécessaires à son recouvrement.
cdt